



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 18 décembre 2023 à 20h à la salle Lavoie-St-
Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024
 - 6.2 Adoption du programme triennal en immobilisation 2024-2025-2026
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
 - 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
 - 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 18 décembre 2024 à 20h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère no 5

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

23-12-305 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 soit accepté.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

23-12-306 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les citées et villes;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2024 ont été déposées aux membres du conseil et sont présentées séance tenante par le maire, monsieur Mathieu Lapointe;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023, après la lecture faite.

23-12-307

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION
2024-2025-2026**

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les citées et villes;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal des immobilisations 2024-2025-2026 a été déposé aux membres du conseil et est présenté séance tenante par le maire, monsieur Mathieu Lapointe;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal en immobilisation pour les années 2024-2025-2026, tel que présenté.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trois (3) personnes présentes dans la salle et deux (2) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une personne présente exprime ses craintes concernant la hausse des dépenses et éventuellement de la charge fiscale des ménages.	Le maire explique que le travail est d'arriver à un équilibre entre le contrôle des dépenses et de poursuivre les projets de développement.
Une personne présente en ligne questionne le conseil sur la consommation d'eau au-dessus de la moyenne versus la construction d'un jeu d'eau.	La Ville fait un travail sur plusieurs plans pour réduire la consommation d'eau potable, entre autres, de réaliser la réfection des conduites qui génère des fuites. Le jeu qui sera installé possède des contrôles qui permettent de minimiser la consommation d'eau.
Une personne présente en ligne demande quelle sera la hauteur de la dette nette de la Ville	En 2024, la dette nette sera 15,9 M\$.

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

23-12-308

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:40, Mme. Amélie Dallaire propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier